



DECLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT C.G.T. DES FINANCES PUBLIQUES

Avec 2667 suppressions d'emplois à la D.G.F.I.P., la politique du non remplacement d'un départ sur deux est plus que respectée !!! La situation catastrophique des effectifs contribue au mal être des Personnels faisant craindre le pire.

L'évaluation/notation telle qu'elle se pratique aujourd'hui est un des facteurs déclenchant de ce mal être. Et ce n'est pas la suppression de la note chiffrée qui résoudra le problème.

En Moselle comme pour les autres départements l'impact de l'O.R.E. sur les E.K.M. est une évidence. Ce sont des économies que l'administration fait « sur le dos » des salariés de la D.G.F.I.P.

Ce sont cinq agents de catégorie C qui ont formulé un recours pour la notation 2011. Nous observons une nette progression des recours, en 2010 il n'y en a eu qu'un.

Ils ont parfaitement raison de se saisir de leur droit de recours parce que la notation est lourde de conséquences sur l'avancement d'échelon, le tableau d'avancement ainsi que l'avis pour le changement de corps sur liste d'aptitude.

Les Personnels ne sont pas opposés à ce que leur hiérarchie évalue la qualité de leur travail, mais la réalité de la notation est tout autre. Il ne peuvent évidemment pas être reconnus à hauteur de la qualité de leur travail en raison de l'extrême faiblesse du nombre de bonifications possibles (20% à trois mois et 30% à un mois).

Le recours en notation devrait permettre de réparer une injustice évidente malgré ces quotas, carcan incontournable de la réforme.

Nous élargirons cette intervention en évoquant le contexte social actuel. Le plan d'austérité présenté par le gouvernement fait peser l'essentiel du financement par les salariés. D'autres choix sont possibles pour une nécessaire répartition des richesses. Il est urgent d'abandonner la taxation des complémentaires santé ; de supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; de conditionner toutes aides publiques à son efficacité sociale et économique ; de mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières ; de faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité ; de stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction Publique ; de s'opposer aux délocalisations des entreprises et de soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans tous les secteurs d'activités.

Les salariés de la D.R.F.I.P. EN MOSELLE sauront faire entendre leur voix et défendre leurs conditions de vie au et hors du travail ainsi que leur garanties statutaires les mardi 11 octobre 2011 à l'occasion de l'appel à la grève interprofessionnelle et le jeudi 20 octobre 2011 pour désigner leur représentants syndicaux au sein des C.A.P. ET C.T.